



Bourses nationales 2026-2027

publié le 17/06/2026

Les études de droit à bourses sont modifiées depuis la rentrée de septembre 2024.

Au moment de l'inscription, une autorisation de la part du responsable financier est à remplir pour que les services du Rectorat étudient les droits aux bourses.

Cette autorisation est valable pour toute la scolarité de l'enfant dans le secondaire (de la sixième à la terminale), sauf si vous souhaitez retirer cette autorisation à un moment donné.

Les réponses d'attribution vous seront communiquées fin octobre.

Attention, en cas d'absences répétées, les bourses peuvent être suspendues.

Pour toutes questions éventuelles sur ce sujet, vous pouvez vous rapprocher du service Gestion du LP Thomas Jean Main (05.49.77.10.77).

L'équipe de gestion du lycée Thomas-Jean MAIN

Document joint

 [Flyer Bourses nationales 2026-2027 \(PDF de 4.7 Mo\)](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.